

Tourisme Bromont

Bromont en mode ressourcement!

(English version will follow)

1. RÈGLEMENTS DE PARTICIPATION

Le concours débute lundi le 24 octobre 2022 à 13h00 (Heure de l'Est) et se termine le vendredi 11 novembre 2022 à 23h59. (Heure de l'Est). Prix : forfait pour 2 personnes incluant : l'accès à l'expérience thermale pour la journée à BALNEA spa + réserve thermale, 1 nuitée incluant le petit-déjeuner au Domaine Château Bromont, une randonnée au Parc des Sommets, une dégustation au Vignoble Léon Courville et une carte cadeau de 200 \$ au restaurant Chardo - resto & bar à vin. Le tout est d'une valeur de 690 \$. Ce prix sera tiré le lundi 14 novembre à 13h30 chez Tourisme Bromont situé au : 15, boulevard Bromont (Québec) J2L 2K4.

Le gagnant sera contacté par courriel et devra prendre un arrangement avec Tourisme Bromont pour réclamer son prix. Pour connaître les coordonnées de Tourisme Bromont, visitez le site web suivant : <https://tourismebromont.com/contact/>

Le gagnant aura 30 jours pour réclamer son prix. « Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler ». Les participants peuvent prendre connaissance des règlements du concours et du fonctionnement du tirage en communiquant par courrier électronique à tourisme@bromont.com

2. ADMISSIBILITÉ

Ce concours s'adresse à toute personne résidante du Canada ayant atteint l'âge de la majorité. Sont exclus les employés, représentants et mandataires des organisateurs du concours, de toute compagnie, société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à ceux-ci, de leurs agences de publicité et de promotion, des fournisseurs de matériel et de services liés au présent concours, ainsi que les membres de leur famille immédiate (frères, sœurs, enfants, père, mère), leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et mandataires sont domiciliés. Afin de participer au concours, les témoins (« cookies ») doivent être acceptés.

3. COMMENT PARTICIPER

Inscription au moyen du formulaire suivant : <https://tourismebromont.com/concours-bromont-en-mode-ressourcement/>

Vous pouvez obtenir une chance de gagner en procédant comme suit :

- Remplissez le formulaire d'inscription en y inscrivant votre prénom, nom, ville, courriel et les réponses aux questions demandées ;
- Déclarez que vous avez lu et accepté les règlements de participation, en cochant la case à cet effet et cliquez sur « Participer » ;
- Un message de remerciement s'affichera et vous obtiendrez alors automatiquement une (1) inscription au concours.

4. LIMITES

Les participants doivent respecter les limites suivantes à défaut de quoi, ils pourront être disqualifiés :

- Une (1) inscription par personne pour toute la durée du concours ;
- Un participant ne peut utiliser qu'une seule adresse courriel pour s'inscrire s'il en possède plus d'une.

Tourisme Bromont

Bromont in healing mode!

1. PARTICIPATION RULES

The contest begins on Monday, October 24, 2022 at 1:00 p.m. (Eastern time) and ends on Friday, November 11, 2022 at 11:59 p.m. (Eastern time). Prize: package for 2 people including: full day access to the thermal experience at BALNEA spa + réserve thermale, 1 night stay including breakfast at Domaine Château Bromont, a hike at Parc des Sommets, a tasting at Vignoble Léon Courville and a \$200 gift card to Chardo restaurant - resto & wine bar. The total value is \$690. This prize will be drawn on Monday, November 14 at 1:30 p.m. at Tourisme Bromont located at: 15, boulevard Bromont (Québec) J2L 2K4.

Winner will be contacted by email and will need to make an arrangement with Tourisme Bromont to claim his prize. For information on Tourisme Bromont, visit the website : <https://tourismebromont.com/contact/>

Winner will have 30 days to claim his prize. Any dispute concerning the organization or conduct of a publicity contest may be submitted to the Régie des Alcools, Courses et Jeux du Québec for resolution. "A dispute as to the organization or conduct of a publicity contest may be submitted to the Régie for resolution. Any litigation respecting the awarding of a prize may be submitted to the Régie only for the purpose of helping the parties reach a settlement." Participants can find out more about the rules of the contest and the draw by sending an email to tourisme@bromont.com

2. ADMISSIBILITY

This contest is destined to all person residing in Canada and having reached the age of majority. Employees, representatives and agents of the contest organizers, of all company, society, trustee or legal entity controlled by or that are in relation with, of their advertising agencies, their suppliers of material and services, as well as members of their direct family (siblings, children, parents), their legal spouse or in common-law, or any person with whom the representative resides cannot partake in the contest.

3. HOW TO PARTICIPATE

Sign up via the form on the webpages: <https://tourismebromont.com/concours-bromont-en-mode-ressourcement/>

You can have a chance to win by proceeding as such:

- Fill out the form with the required information (first name, last name, city, email and the answers to the questions asked) ;
- Declare that you have read and accept the terms and conditions of participation ;
- A thank you message will appear, which means you have one (1) entry to the contest.

4. LIMITS

The participants must respect the following limits, in order to qualify :

- One (1) participation by brand for the duration of the contest ;
- A participant can only use one email address to participate, even if they have more than one.